

Désignation commerciale: Docamin-Grundierung Komp. A weiss  
No d'article: F 6503

Version: 1/fr

Situation: 28.03.2012  
Date d'impression: 28.03.2012

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

Désignation commerciale **Docamin-Grundierung Komp. A weiss**  
valable pour F 6503; F 6504; F 6505; F 6508

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Peinture selon la fiche technique no. 346

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG  
Hertistrasse 4  
CH-8304 Wallisellen  
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48  
Fax: +41 / 44 / 877 48 62  
Courriel: info@dold.ch  
Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

### Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

## 2. Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1272/2008/CE (tableau 3.2). R10 R43 Xi; R36/38 R67 R52/53

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

### Éléments d'étiquetage

Symboles de danger

Xi



Xi: Irritant

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Reaktionsprodukt: Bisphenol-A-Epichlorhydrinharze mitdurchschnittlichem Molekulargewicht <= 700

Phrase(s) de risque

R10: Inflammable.  
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.  
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) de sécurité

S23: Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols .

- S24: Éviter le contact avec la peau.  
 S37: Porter des gants appropriés.  
 S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
 S39: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

### 3. Composition/informations sur les composants

#### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
xylène	No. CAS: 1330-20-7 No.-CE: 215-535-7 No.-Index: 601-022-00-9	R10 Xn; R20/21 Xi; R38 Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 *; H332 Acute Tox. 4 *; H312 Skin Irrit. 2; H315	10.0 – 25.0 pds %
Reaktionsprodukt: Bisphenol-A-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht <= 700	No. CAS: 25068-38-6 No.-CE: 500-033-5 No.-Index: 603-074-00-8	Xi; R36/38 R43 N; R51-53 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	10.0 – 25.0 pds %
Propylenglykolmonomethylether1-Methoxy-2-propanol	No. CAS: 107-98-2 No.-CE: 203-539-1 No.-Index: 603-064-00-3	R10 R67 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	2.5 – 10.0 pds %
butane-1-ol	No. CAS: 71-36-3 No.-CE: 200-751-6 No.-Index: 603-004-00-6	R10 Xn; R22 Xi; R37/38-41 R67 Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 *; H302 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	2.5 – 10.0 pds %
2-méthylpropane-1-ol	No. CAS: 78-83-1 No.-CE: 201-148-0 No.-Index: 603-108-00-1	R10 Xi; R37/38-41 R67 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	2.5 – 10.0 pds %

### 4. Premiers secours

#### Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
 En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.  
 Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire  
 En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
 Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.  
 N'employer ni solvants, ni diluants.  
 Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

##### En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.  
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin.  
 Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

##### En cas d'ingestion

En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme.  
 Ne pas provoquer de vomissement.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### **Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié	mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	jet d'eau de forte puissance

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.
---	--

### **Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).
---------------------------	--

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.
---	--

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage	Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.
-----------------------	--

## 7. Manipulation et stockage

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.
Précautions	Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation. Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.
Indications concernant les stockages en commun	Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.
Consignes d'entreposage	Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Température de stockage conseillée : 5-22 °C Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle****Xylène, isomères mixtes, purs**

Allemagne		<b>1,5 mg/l</b>
	<b>Matériau d'analyse</b>	B
	<b>Date de prélèvement d'échantillons</b>	b
	<b>Paramètre</b>	Xylol
	<b>Source</b>	TRGS 903
Allemagne		<b>2 g/l</b>
	<b>Matériau d'analyse</b>	U
	<b>Date de prélèvement d'échantillons</b>	b
	<b>Paramètre</b>	Methylhippur- (Tolur-)säure
	<b>Source</b>	TRGS 903
Allemagne	<b>remarque</b>	DFG, H
	<b>Valeur Limite Plafond</b>	2(II)
	<b>Valeur / ppm</b>	100
	<b>Valeur / mg./m3</b>	440
	<b>Date d'émission</b>	01/06
	<b>Source</b>	TRGS 900 (05/1/2010)
Autriche	<b>Domaine de validité</b>	MAK
	<b>Résorption de l'épiderme / sensibilisateur</b>	H
	<b>Fréquence par équipe</b>	4x
	<b>Valeur à long terme / ppm</b>	50
	<b>Valeur à long terme / mg/m3</b>	221
	<b>Valeur à court terme / ppm</b>	100
	<b>Valeur à court terme / mg/m3</b>	442
	<b>Durée</b>	15(Miw)
	<b>Source</b>	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte, 2007)

Suisse	<b>remarque</b>	INRS, NIOSH Darf max. 0,5 Vol.% Benzol enthalten
	<b>Groupe du risque pendant la grossesse</b>	D
	<b>Résorbtion de l'Épiderme / sensibilisateur</b>	HB
	<b>Fréquence par équipe</b>	4x15
	<b>Valeur à long terme / ppm</b>	100
	<b>Valeur à long terme / mg/m3</b>	435
	<b>Valeur à court terme / ppm</b>	200
	<b>Valeur à court terme / mg/m3</b>	870
	<b>Source</b>	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009 (SUVA)

Europe	<b>Date d'émission</b>	2000/39
	<b>Valeur à long terme / mg/m3</b>	221
	<b>Valeur à long terme / ppm</b>	50
	<b>Valeur à court terme / mg/m3</b>	442
	<b>Valeur à court terme / ppm</b>	100
	<b>Notent</b>	Skin
	<b>Source</b>	EU-OEL

**1-Méthoxy-2-propanol**

Allemagne	<b>remarque</b>	DFG, Y
	<b>Valeur Limite Plafond</b>	2(l)
	<b>Valeur / ppm</b>	100
	<b>Valeur / mg./m3</b>	370
	<b>Date d'émission</b>	01/06
	<b>Source</b>	TRGS 900 (05/1/2010)

Autriche	<b>Domaine de validité</b>	MAK
	<b>Résorbtion de l'Épiderme / sensibilisateur</b>	H
	<b>Valeur à long terme / ppm</b>	50
	<b>Valeur à long terme / mg/m3</b>	187
	<b>Valeur à court terme / ppm</b>	50
	<b>Valeur à court terme / mg/m3</b>	187
	<b>Durée</b>	Mow
	<b>Source</b>	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte, 2007)

Suisse	<b>Groupe du risque pendant la grossesse</b>	C
	<b>Résorbtion de l'Épiderme / sensibilisateur</b>	B
	<b>Fréquence par équipe</b>	4x15
	<b>Valeur à long terme / ppm</b>	100
	<b>Valeur à long terme / mg/m3</b>	360
	<b>Valeur à court terme / ppm</b>	200
	<b>Valeur à court terme / mg/m3</b>	720
	<b>Source</b>	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009 (SUVA)

Europe	<b>Date d'émission</b>	2000/39
	<b>Valeur à long terme / mg/m3</b>	375
	<b>Valeur à long terme / ppm</b>	100
	<b>Valeur à court terme / mg/m3</b>	568
	<b>Valeur à court terme / ppm</b>	150
	<b>Notent</b>	Skin
	<b>Source</b>	EU-OEL

**Alcool n-butylrique**

Allemagne		<b>2 mg/g Kreatinin</b>
	Matériau d'analyse	U
	Date de prélèvement d'échantillons	d
	Paramètre	1-Butanol
	Source	TRGS 903

Allemagne		<b>10 mg/g Kreatinin</b>
	Matériau d'analyse	U
	Date de prélèvement d'échantillons	b
	Paramètre	1-Butanol
	Source	TRGS 903

Allemagne	remarque	DFG, Y
	Valeur Limite Plafond	1(l)
	Valeur / ppm	100
	Valeur / mg./m3	310
	Date d'émission	01/06
	Source	TRGS 900 (05/1/2010)

Autriche	Domaine de validité	MAK
	Fréquence par équipe	4x
	Valeur à long terme / ppm	50
	Valeur à long terme / mg/m3	150
	Valeur à court terme / ppm	200
	Valeur à court terme / mg/m3	600
	Durée	15(Miw)
	Source	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte, 2007)

Suisse	remarque	INRS, NIOSH
	Groupe du risque pendant la grossesse	c
	Valeur à long terme / ppm	50
	Valeur à long terme / mg/m3	150
	Valeur à court terme / ppm	50
	Valeur à court terme / mg/m3	150
	Durée	15 min
	Source	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009 (SUVA)

**Alcool isobutylique**

Allemagne	remarque	DFG, Y
	Valeur Limite Plafond	1(l)
	Valeur / ppm	100
	Valeur / mg./m3	310
	Date d'émission	01/06
	Source	TRGS 900 (05/1/2010)

Autriche	Domaine de validité	MAK
	Fréquence par équipe	4x
	Valeur à long terme / ppm	50
	Valeur à long terme / mg/m3	150
	Valeur à court terme / ppm	200
	Valeur à court terme / mg/m3	600
	Durée	15(Miw)
	Source	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte, 2007)

Suisse

remarque	NIOSH
Groupe du risque pendant la grossesse	c
Valeur à long terme / ppm	50
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	150
Valeur à court terme / ppm	50
Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	150
Durée	15 min
Source	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009 (SUVA)

**Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Matière appropriée:	PE (polyéthylène).
Matière non-appropriée:	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermatique.
Substance de référence:	Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de travail appropriés.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.
Mesures d'ordre technique	Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	blanc et teintes diverses
Odeur	charakteristisch
pH	non applicable
Point d'éclair / °C	24 °C
Limites d'explosivité	
Valeur limite inférieure:	1.00 Vol.%
Valeur limite supérieure:	13.10 Vol.%
Densité	1.60 g/cm <sup>3</sup>
Température d'auto-inflammabilité	Ca. +290 °C

Viscosité dynamique Non applicable.

## **10. Stabilité et réactivité**

### **Réactivité**

Décomposition thermique Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).  
Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition dangereux.

### **Conditions à éviter**

Conditions à éviter forte chaleur.  
fort rayonnement UV

### **Matières incompatibles**

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.

### **Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. ( oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)

## **11. Informations toxicologiques**

### **Indications complémentaires**

Expériences issues de la pratique Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires. L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peut engendrer des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.) On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.  
La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

## **12. Informations écologiques**

### **Autres effets néfastes**

Information supplémentaire sur l'écologie Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Il n'y a pas de données disponibles sur le produit.  
La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **Méthodes de traitement des déchets**

Considérations relatives à l'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Nature du déchet Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 – Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.



## 14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre GGVS/ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien ICAO/ IATA
Description des marchandises	Kein Gefahrgut nach ADR/RID. Die Kennzeichnung nach ADR/RID entfällt für Gebinde mit einem Fassungsvermögen < 450 L.	Kein Gefahrgut nach IMDG. Die Kennzeichnung nach IMDG entfällt für Gebinde mit einem Fassungsvermögen < 30 L.	
No ONU			1263 Farbe
Classe			3
Groupe d'emballage			III

### Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC	
EU (g/l):	419
CH (g/kg):	262
Decopaint-Richtlinie	2004/42/IIA(j)500(2010)419
Limitation d'emploi.	Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe de danger pour les eaux (WKG) RFA	2
Classification de risque selon le VbF	non applicable
Class according to regulation	flammable.

## 16. Autres informations

Phrases R des composants	R10: Inflammable. R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R22: Nocif en cas d'ingestion. R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases H des composants	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

	<p>H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Modification par rapport à la dernière version	Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.
Notes de traitement	Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.
Autres informations	Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux.
Restrictions conseillées	Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.